Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2023_316

OBJET :

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

SPORTS

Signature de l'avenant n°3 portant modification de la politique tarifaire du centre aquatique "Le Chant de l'eau" à compter du 1er janvier 2024

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants présents : 38
Procurations : 8

Nombre de votants : 46

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 11 décembre 2023, conformément à la loi.

Présents :
Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, Nathalie DEBIEVE, Guillaume FLUET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :
Marie CIETERS, procuration à Michel DUPONT
Arnaud HOTTIN, procuration à Bernard CHOCRAUX
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Ludovic ROHART
Carine GAU, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Gilda GRIVON
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ

Absents excusés :
Vinciane FABER, Sylvain PEREZ, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 18 décembre 2023

Délibération CC_2023_316

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

SPORTS

Signature de l'avenant n° 3 portant modification de la politique tarifaire du centre aquatique "Le Chant de l'eau" à compter du 1er janvier 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-1 relatifs au règles générales applicables aux EPCI,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et la compétence afférente à l'objet,

Vu la délibération n°CC_2022_001 du 31 janvier 2022 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal,

Vu le contrat de délégation de service public notifié le 2 mai 2022 à la société VERT MARINE et précisément son article 39,

Vu la délibération CC_2022_200 du 17 octobre 2022 relative à l'avenant n°1 du contrat de concession (délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal) et son annexe financière,

Vu la délibération CC_2023_315 du 18 décembre 2023 relative à l'avenant n°2 du contrat de concession (délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal),

Vu le projet d'avenant n°3 au contrat de concession,

Vu le projet de grille tarifaire ci-annexée,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 14 novembre 2023.

Par délibération CC_ 2022_001 du 31 janvier 2022, le Conseil communautaire a voté l'attribution du contrat de délégation de service public portant gestion et exploitation du centre aquatique « Le Chant de l'eau » à la société VERT MARINE.

En vertu d'un contrat de concession notifié le 2 mai 2022, la société VERT MARINE est titulaire de l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat de délégation de service public, pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal *Le Chant de l'eau,* pendant une durée de cinq ans à compter de l'ouverture effective au public.

L'article 39 dudit contrat de concession dispose des modalités de calcul de la réactualisation de la grille tarifaire appliquée aux usagers au 1er septembre de chaque année, et pour la première fois au 1er septembre 2023.

Par la délibération proposée au vote du conseil communautaire le 18 décembre 2023, il est envisagé d'appliquer la révision des tarifs au 1er janvier de chaque année, la première échéance ayant lieu au 1er janvier 2024.

Par la présente, il est proposé de voter l'actualisation de la grille tarifaire au 1er janvier 2024, et selon la formule de révision définie à l'article 39 du contrat de concession.

L'avenant reprenant la grille tarifaire applicable du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 est annexé de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 42 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS SUR 46 VOTANTS) :

Abstention(s) :
Anne WAUQUIER, François-Hubert DESCAMPS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART

- ***D'approuver la grille tarifaire du Chant de l'eau à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, jointe en annexe de la présente délibération ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 20/12/2023
Qualité : PRESIDENT

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**CC_2023_316**
Objet :	**Signature de l_avenant n_3 portant modification de la politique tarifaire du centre aquatique _Le Chant de l_eau_ à compter du 1er janvier 2024**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	148.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Avenant 3 grille tarifaire 01 01 24.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	189.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Grille tarifaire 01 01 2024.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	230.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message

En attente d'etre postee	20 décembre 2023 à	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 décembre 2023 à 16h40min37s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	20 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2023 à 17h00min19s	Reçu par le MI le 2023-12-20

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur / délégant

Communauté de communes Pévèle Carembault
Monsieur Luc FOUTRY, Président
Hôtel de Ville – Place du Bicentenaire - 59710 Pont-à-Marcq
Tél. : 03.20.41.26.48 – Fax : 03.20.41.17.96 - E-mail : contact@pevelecarembault.fr

B - Identification du titulaire du contrat de délégation de service public

SAS VERT MARINE
1, rue Lefort Gonssolin – 76130 MONT SAINT AIGNAN
SIREN : 384 425 476

C - Objet du contrat de délégation de service public

- Objet du contrat de délégation de service public :

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal

- Date de notification du contrat de délégation de service public : 02/05/2022

- Durée du contrat de délégation de service public :

Période d'exploitation d'une durée de 5 années, à compter de l'ouverture effective au public

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Conformément aux dispositions de l'article 35 du contrat de délégation de service public, le présent avenant a pour objet d'acter la modification de la politique tarifaire du centre aquatique « le Chant de l'Eau » à compter du 1er janvier 2024 (grille tarifaire annexée à l'avenant).

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du contrat de délégation de service public :

☐ NON ☐ OUI

- Rappel :

Avenant n°1 – Ouverture au public différée
Avenant n°2 – Révision annuelle des prix à l'usager fixée au 1er janvier

- Généralités :

Le présent avenant n°3 est rendu exécutoire à compter de sa notification.

Toutes les clauses et conditions générales du contrat initial de délégation de service public demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE

E - Signature du titulaire du contrat de délégation de service public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Pont-à-Marcq,

Luc FOUTRY, Président

Signature

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du contrat de délégation de service public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du contrat de délégation de service public)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du contrat de délégation de service public)

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE

GRILLE TARIFAIRE

GRAND PUBLIC[1]	Indexation En € TTC	
ESPACE AQUATIQUE	**CCPC**	**Extérieurs**
TARIFS UNITAIRES		
Entrée	6,20 €	7,30 €
Entrée réduite[2]	5,10 €	6,20 €
Enfants - de 3 ans	0,00 €	0,00 €
TARIFS FAMILLES		
2 adultes+ 2 enfants	18,20 €	21,60 €
Enfant supplémentaire	4,60 €	5,60 €
TARIFS MULTIPLES		
Carte 10 entrées	55,80 €	65,70 €
TARIFS GROUPES ET AUTRES		
ALSH - groupes divers	3,70 €	3,70 €
Anniversaire (8 enfants)	126,20 €	126,20 €
Soirée à thème (tarif moyen)	12,60 €	12,60 €
ESPACE BIEN-ÊTRE / ESPACE FORME (avec piscine et Lagon Tonic Libre)		
BIEN-ÊTRE / FORME		
Entrée	20,90 €	23,00 €
Carte 10 entrées	188,10 €	207,00 €
Entrée Duo	35,50 €	39,10 €
ACTIVITÉS AQUATIQUES		
BÉBÉS NAGEURS		
Séance découverte (1 bébé, 1 ou 2 adultes)	15,80 €	15,80 €
10 séances	142,00 €	142,00 €
ÉCOLE DE NATATION (dont E-Natation)		
Année[3]	314,50 €	314,50 €
Année - à partir du 2ème enfant[3]	267,00 €	267,00 €
Trimestre adulte	104,00 €	104,00 €
STAGE DE NATATION (5 séances)	63,00 €	63,00 €
CLUB AQUAGYM® Vert Marine		
Séance Aquagym	14,70 €	14,70 €
Carte 10 entrées Aquagym	132,30 €	132,30 €
Séance Aquagym + (ACT, aquacycling, Lagon tonic, aquapalmes)	16,80 €	16,80 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE

Carte 10 entrées Aquagym +	151,20 €	151,20 €
ACTIVITÉS CONNECTÉES		
E-natation (Flash stage 3 séances)	41,95 €	41,95 €
Plongée Réalité Virtuelle (1 séance)	9,45 €	9,45 €
ACTIVITÉS FORME (dont accès détente)		
DÉCOUVERTE FITNESS		
Séance découverte Fitness	14,00 €	14,00 €
Séance découverte Fitness + (TRX, RPM, BIEN&SENS[4])	16,00 €	16,00 €
FITÉO (1 cours aquagym + 1 cours fitness doux), réservé aux seniors		
Séance 1 heure	16,80 €	16,80 €
Carte 10 séances	151,20 €	151,20 €
PASS	**Engagement 12 mois**	**Sans engagement**
CLIENT AQUATIQUE		
PASS AQUATIQUE *(Piscine illimitée)*	21,00 €	26,00 €
OPTION Aquagym *(Aquagym 2 fois par semaine)*	15,85 €	15,80 €
OPTION Aquagym + *(Aquagym 2 fois par semaine + 1 séance "aquagym +" par semaine)*	26,30 €	26,30 €
OPTION Bien-être *(Accès illimité à l'espace bien-être)*	21,00 €	21,00 €
OPTION Cardio[5] *(Accès illimité à l'espace cardiotraining)*	15,80 €	15,80 €
OPTION Fitness[6] *(Accès illimité aux cours de fitness classiques)*	10,50 €	10,50 €
OPTION Fitness + [6] *(Accès illimité à tous les cours de fitness dont TRX, RPM, Yoga)*	15,80 €	15,80 €
CLIENT TERRESTRE		
PASS TERRESTRE *(Accès illimité à l'espace bien-être et cardio)*	36,50 €	41,50 €
OPTION Fitness *(Accès illimité aux cours de fitness classiques)*	10,50 €	10,50 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 059-200041960-20231220-CC_2023_316-DE

OPTION Fitness + *(Accès illimité à tous les cours de fitness dont TRX, RPM, Yoga)*	15,80 €	15,80 €
Option Supplémentaire *(à partir de la 2ème option choisie)*	5,00 €	5,00 €
Frais d'adhésion	40,00 €	40,00 €
Offres promotionnelles	10,00 €	10,00 €
INSTITUTIONNELS	**CCPC**	**Extérieurs**
SCOLAIRES (créneau/classe)		
1er degré (40' - pédagogie et surveillance incluses)	89,40 €	99,95 €
2nd degré (60' - surveillance incluse)	52,60 €	63,10 €
CLUBS & ASSOCIATIONS & COLLECTIVITÉS		
Ligne d'eau/heure	26,30 €	31,55 €
Bassin sportif	142,00 €	170,40 €
Intervention MNS - 1 heure	36,80 €	36,80 €
CLUB ENTREPRISES (ADHÉSION ANNUELLE)		
Artisans et commerçants	946,65 €	946,65 €
Grande distribution et grandes entreprises	1 998,55 €	1 998,55 €
MISE À DISPOSITION DE L'ÉQUIPEMENT		
Journée	4 733,35 €	4 733,35 €
Demi-journée	2 524,45 €	2 524,45 €

En euros constants TTC, valable 6 mois, le 15 novembre 2021

1 : Comités d'entreprise : 5% à 20% de réduction sur les tarifs grand public

2 : - 12 ans

3 : Abonnement sur la base d'une séance hebdomadaire (hors vacances scolaires et jours fériés) avec accès piscine de septembre à juin

4 : Pilates, yoga, taï-chi, qi gong

5 : Sous réserve de souscrire à l'option "Bien-être"

6 : Sous réserve de souscrire à l'option "Cardio"